

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~

**Objet : Mise en place d'un système de vidéoprotection**

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures et trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit juin deux mille vingt-six.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 26**

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEAIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Nicole ROSIER, Jean-Robin THOMASSET

**Membres absents excusés avec pouvoir : 3**

Gérard CHAPUIS pouvoir à Nicole ROSIER  
André LHOMME pouvoir à Alain MASSIRONI  
Philippe VIRARD pouvoir à Bernard MACLET

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 0**

**Secrétaire de séance :** Madame Eliane MERMILLON

**En présence de 26 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants**

**ANNULE et REMPLACE** la délibération numéro 2025-11-06 reçue en préfecture le 16/01/2026

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité mène une politique globale de prévention et de dissuasion avec la présence sur le terrain de la police municipale. Il est proposé d'accompagner ce dispositif par la mise en place d'un système de vidéoprotection.

Monsieur le Maire précise que la commune ne souffre pas d'une insécurité particulière : l'objectif de ce projet est à la fois d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, de répondre davantage aux demandes sociales de prévention et de sécurité mais aussi lutter contre le sentiment d'insécurité.

L'étude menée par le bureau Techno Man, prévoit l'installation de 6 caméras pour la première tranche :

- Deux points à la salle des fêtes : au centre de la place et dernier le bâtiment ;
- Un point au rond-point du Casino ;
- Un point aux tribunes du stade ;
- Un point à Terre Ronde ;
- Un point au niveau de la Place centrale à Lompnes.

Monsieur le Maire précise qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée afin de réaliser les travaux.

L'avis du marché public a été publié le 01 octobre 2025 sur la plateforme dématérialisée de la Voix de l'Ain, avec une demande de réponse des candidats pour le 24 octobre 2025 à 12h00.

Le marché se compose d'un seul lot (travaux + maintenance).

9 entreprises ont retiré le dossier de consultation et deux réponses ont été reçues :

- Bouygues Energie et Services
- Serfim TIC

Une première analyse a été effectuée. Des demandes de précisions ont été transmises à Bouygues Energie et Services. Une négociation de prix a été effectuée auprès de deux candidats.

Le classement final, à la suite de la réception des dernières offres a été effectué par le maître d'œuvre, est présenté ci-après :

|                                      | <b>Note prix</b><br>/40 | <b>Note technique</b><br>/60 | <b>Note attribuée</b><br>/100 |
|--------------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| 1 – Serfim TIC                       | <b>40.00</b>            | <b>57.91</b>                 | <b>97.91</b>                  |
| 2 – Bouygues<br>Energies et Services | <b>35.29</b>            | <b>60.00</b>                 | <b>95.29</b>                  |

Afin d'avoir plus de visibilité sur les coûts prévisionnels, le maître d'œuvre présente le tableau suivant :

|          | Simulation Ph 1<br>€HT | Simulation Ph. 2<br>€HT | Maintenance<br>annuelle €HT | Déport en<br>Gendarmerie € HT |
|----------|------------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Bouygues | 90 642,90 €            | 24 048,60 €             | 2 950,00 €                  | 4 991,00 €                    |
| Serfim   | 68 208,38 €            | 25 230,24 €             | 1 922,92 €                  | 4 250,20 €                    |

Monsieur le Maire précise son souhait de retenir l'option déport en gendarmerie.

En complément, la commune a contractualisé avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) qui accompagne les collectivités pour l'installation d'un système de vidéoprotection.

En effet, dans le cadre de sa compétence « usage du numérique » le SIEA propose à ses communes membres les services mutualisés pour un « Territoire Ingénieux et Durable de l'Ain » (TIDA), qui permet aux communes d'obtenir des prix avantageux sur la mise en œuvre de la vidéoprotection. Les coûts proposés sont les suivants :

| Utilisation du réseau de distribution   | Coût HT pour 5 coffrets  |
|-----------------------------------------|--------------------------|
| Extension et adaptation du réseau fibre | 3 750 € (investissement) |
| Raccordement à un opérateur commercial  | 75 € (fonctionnement)    |
| Frais d'accès au service                | 1 250 € (investissement) |

| Hébergement des équipements d'enregistrement au sein du SIEA | Coût HT                  |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Location de la baie – IRU 20 ans                             | 7 920 € (investissement) |
| Maintenance de location en IRU pour 3 U                      | 10 € (fonctionnement)    |

| Coût total           | Coût HT  | Coût TTC |
|----------------------|----------|----------|
| Total investissement | 12 920 € | 15 504 € |
| Total fonctionnement | 85 €     | 102 €    |

Des subventions peuvent être demandées pour la phase 1 du projet, dont le plan de financement est présenté ci-après. Les frais de maintenance ne sont pas pris en charge.

| Dépenses                           |                 | Recettes                          |                 |         |
|------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|---------|
| Descriptif                         | Montant HT      | Origine                           | Montant HT      | Taux    |
| Frais SIEA                         | 12 920 €        | *Contractualisation (département) | 28 004 €        | 34.52 % |
| Coût achat des caméras et logiciel | 68 208 €        | *Fonds état (DETR)                | 28 004 €        | 34.52 % |
|                                    |                 | Région                            | 8 894 €         | 10.96 % |
|                                    |                 | Autofinancement                   | 16 226 €        | 20 %    |
| <b>TOTAL HT</b>                    | <b>81 128 €</b> | <b>TOTAL HT</b>                   | <b>81 128 €</b> |         |

*\*Les subventions du département et de l'Etat ont été obtenues.*

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 23 voix POUR et 6 voix CONTRE de Bernard MACLET, Florence QUICOT, Yann CRUIZIAT, Marie AVELINE, Philippe VIRARD et Amélie HENRY**

- **VALIDE** le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection selon les devis proposés ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise SERFIM TIC pour un montant basé sur le DQE s'élevant, pour la phase 1 à 88 128 € en intégrant le coût de la maintenance sur 4 ans. Le total des phases est estimé à 149 959.68 euros HT ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter les aides de l'Etat, du département et de la Région pour la réalisation dudit projet ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération
- **DIT** que les dépenses seront imputées au budget en dépenses d'investissement au compte 21 318 opération 490.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

**Le Maire, Philippe EMIN**

